

## CHANGEMENTS AU SEIN DU FONDS CARMIGNAC PROFIL REACTIF 50

(ISIN: FR0010149203)

9 février 2024, Paris

### LETTRE AUX PORTEURS DU FONDS CARMIGNAC PROFIL REACTIF 50

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds « Carmignac Profil Réactif 50 ».

#### 1. QUELS CHANGEMENTS VONT INTERVENIR SUR VOTRE FONDS ?

Nous souhaitons par la présente lettre vous informer de changements à venir sur le fonds et leurs conséquences pour vous. Ces modifications incluent un changement de la dénomination de votre fonds, un changement d'indicateur de référence, un changement de l'exposition du fonds aux actions, un changement de l'objectif de gestion et un changement de la prise en compte des caractéristiques extra-financières par le fonds.

La société de gestion a décidé de modifier le nom du FCP Carmignac Profil Réactif 50. Il devient **Carmignac Multi Expertise**. Cette nouvelle dénomination permet de souligner l'approche d'investissement du fonds, qui utilise les différentes expertises de gestion de Carmignac Gestion.

Le nouvel indicateur de référence est composé des indices suivants :

- 40% MSCI AC WORLD NR (USD) (indice mondial MSCI des actions internationales), converti en euros
- 40% ICE BofA Global Government Index (USD) (indice mondial obligataire), converti en euros
- et 20% d'€STR capitalisé (taux du marché interbancaire de la zone euro).

La composante actions de l'indicateur de référence est augmentée de 30 % à 40 % pour refléter l'exposition moyenne anticipée au risque actions du fonds. Les composantes obligataires de l'indicateur sont réduites de 70% à 40 % pour refléter l'exposition moyenne anticipée aux stratégies obligataires. Une composante €STR de 20 % a également été intégrée pour refléter l'exposition aux stratégies de performance absolue de ce fonds.

Ce document est important et requiert votre attention. En cas de doute, nous vous invitons à consulter votre conseiller habituel.

Vous trouverez un détail de ces changements dans la partie « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le fonds quand il sera modifié » .

## 2. QUAND CES OPERATIONS INTERVIENDRONT-ELLES ?

Ces opérations interviendront le 18 mars 2024.

Les investisseurs qui n'accepteraient pas ces modifications ont le droit de racheter leurs parts sans frais dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.

## 3. QUEL EST L'IMPACT DE CES MODIFICATIONS SUR LE PROFIL DE RENDEMENT/RISQUE DE VOTRE INVESTISSEMENT ?

Les opérations entreront en vigueur 18 mars 2024.

- Modification du profil de rendement /risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui  
Le changement de l'indicateur de référence sur la base du quelle la commission de surperformance est calculée pourrait entraîner une hausse ou une baisse des frais prélevés, en fonction de la performance du fonds par rapport à son indicateur de référence.
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Significatif



## 4. QUEL EST L'IMPACT DE CES OPERATIONS SUR VOTRE FISCALITE ?

Ces opérations n'auront aucun impact sur votre fiscalité.


## 5. QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS DONT VOUS DETENEZ DES PARTS ACTUELLEMENT ET LE FONDS QUAND IL SERA MODIFIÉ ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

Stratégie	Avant modification	Après modification
<b>Objectif de gestion*</b>	Le fonds vise une performance positive sur une base annuelle avec un objectif de volatilité inférieure à la volatilité annuelle de son indicateur de référence. Il est géré de manière discrétionnaire par le gérant qui met en place une politique active d'allocation d'actifs au travers, principalement, d'OPC investis en actions et en obligations internationales.	Le fonds vise une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence sur la durée minimum de placement recommandée de 3 ans. Il est géré de manière discrétionnaire par le gérant qui met en place une politique active d'allocation d'actifs au travers, principalement, d'OPC investis en actions et en obligations internationales.
<b>Indicateur de référence</b>	30% de l'indice MSCI AC WORLD NR USD converti en euros  70% de l'indice ICE BofA Global Broad Market Index EUR hdg	- 40% MSCI AC WORLD NR (USD) (indice mondial MSCI des actions internationales), converti en euros ; - 40% ICE BofA Global Government Index (USD unhedged) (indice mondial obligataire), converti en euros; et - 20% d'€STR capitalisé.

<b>Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion</b>	Il est conforme à l'article 6 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).	Il est conforme à l'article 8 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).
--	--	--

<b>Modification du profil rendement/risque</b>	<b>Avant modification</b>		<b>Après modification</b>	
<b>Evolution de l'exposition aux différents catégories de risques*</b>	Fourchettes d'exposition ou investissement :  - Exposition Actions [0% : 50 %]  - Investissements Taux : [30% : 100 %]		Fourchettes d'exposition ou investissement :  - Exposition Actions [0% : 65 %] - Investissements Taux : [30% : 110%]  Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :  +  +	

<b>Frais</b>	<b>Avant Modification</b>	<b>Après modification</b>	
<b>Commission de surperformance (changement d'indicateur de référence)</b>	20 % max. de la surperformance dès lors que : - la performance depuis le début de l'exercice dépasse celle de l'indicateur de référence ; - aucune sous-performance passée (sur une période de 5 ans max.) ne doit encore être compensée, même si la part a affiché une performance négative.	20 % max. de la surperformance dès lors que : - la performance depuis le début de l'exercice dépasse celle de l'indicateur de référence ; - aucune sous-performance passée (sur une période de 5 ans max.) ne doit encore être compensée, même si la 	

		part a affiché une performance négative.	
<b>Indicateur de référence</b>	30% de l'indice MSCI AC WORLD NR USD converti en euros  70% de l'indice ICE BofA Global Broad Market Index EUR hdg	- 40% MSCI AC WORLD NR (USD) (indice mondial MSCI des actions internationales), converti en euros ; - 40% ICE BofA Global Government Index (USD unhedged) (indice mondial obligataire), converti en euros; et - 20% d'€STR capitalisé.	

<b>Informations pratiques</b>	<b>Avant modification</b>	<b>Après modification</b>
<b>Dénomination</b>	Carmignac Profil Réactif 50	Carmignac Multi Expertise

\*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 31/01/2024.

## 6. ELEMENTS CLES A NE PAS OUBLIER

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC). Nous vous invitons également à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour parler de vos placements.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous fournir, si vous le désirez, des renseignements complémentaires.

Les valeurs liquidatives sont publiées sur les sites [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe PERONIN  
Directeur Général Délégué

Le prospectus pour la Suisse, le document d'informations clés, le règlement de gestion et les rapports annuels et semestriels pour la Suisse ainsi que - dès que disponibles - les modifications intégrales du prospectus pour la Suisse, sont disponibles sans frais auprès du Représentant en Suisse.

Représentant en Suisse :  
CACEIS (Switzerland) SA  
Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon

Service de paiement en Suisse :  
CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse  
Route de Signy 35  
CH-1260 Nyon

Nyon, 9 février 2024